

Bon après-midi, Mesdames et Messieurs. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux finalistes de cette année des Prix Canada pour l'excellence en affaires, qui sont avec nous aujourd'hui.

Il y a deux jours, les Canadiens et Canadiennes tournaient la page en ce qui concerne la réforme constitutionnelle. Pour moi, leur réponse veut dire que la prospérité du Canada peut et doit s'inscrire dans notre présente structure constitutionnelle. C'est précisément ce qu'a fait le gouvernement fédéral au cours des huit dernières années et ce qu'il continuera de faire à l'avenir.

Il y a un an, à cette conférence, je vous parlais de la démarche de grande portée qui venait d'être lancée pour l'édification d'un consensus sur l'avenir de l'économie canadienne, à savoir l'Initiative de la prospérité. Consciencieusement, sans tambour ni trompette, dans des centaines de localités du pays, le Comité directeur coprésidé par M. David McCamus et M^{me} Marie-Josée Drouin a sollicité les vues de milliers de Canadiens et Canadiennes. Même au moment où les médias concentraient leur attention sur d'autres questions, les Canadiens et Canadiennes secondaient le Comité directeur dans l'élaboration du plan d'action qui aidera les Canadiens à connaître la prospérité dans un monde en évolution rapide. Le plan d'action sera publié demain. Il contribuera à concentrer l'attention du Canada sur les mesures que nous devons prendre, ensemble, pour maintenir et améliorer notre position concurrentielle.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Conference Board du Canada pour avoir contribué à faire comprendre aux Canadiens et Canadiennes les défis qui se posent à nous. Depuis la fin des années 1980, le Conference Board montre la voie en décrivant les défis de la compétitivité que doivent relever les Canadiens et Canadiennes. En 1990, l'organisme diffusait son premier rapport sur la gestion de la qualité totale. Puis paraissait l'an dernier l'étude intitulée «La satisfaction du client par la qualité : une perspective internationale». L'étude portait sur la nécessité de définir les besoins des clients : ce que l'on considère comme l'élément essentiel de la gestion de la qualité totale. Cette année, le Conference Board a diffusé ses conclusions sur ce qu'on pourrait appeler les «questions accessoires», à savoir l'habilitation des employés. Les consultations de la prospérité ont montré que les Canadiens et Canadiennes accordent une grande importance au partenariat et à l'édification d'un consensus, et je crois que les initiatives du Conference Board ont contribué grandement à mettre en lumière la valeur du consensus.

Nul ne peut relever ces défis seul. Le gouvernement fédéral, les provinces, les entreprises, les syndicats, les enseignants ou les établissements de recherche ne peuvent, seuls, aborder ces défis avec autant de succès que si l'on s'y mettait tous ensemble. C'est parce qu'il n'y a pas qu'une solution. Et qu'il n'y a pas de panacée. Les Canadiens et Canadiennes ont bien vu que les solutions que l'on dit faciles ne marchent pas. Pas plus que la diffusion de directives sur l'engagement envers la qualité totale ou que l'affectation de dollars d'impôt à ces questions. C'est pourquoi l'édification d'un consensus sur les défis et la façon de s'y attaquer revêt une telle importance. Les